

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
(UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI.)

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
(UCAD)**



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT  
(INSEPS)**

Monographie pour l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Fonction  
d'Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports

**THEME :**

**LE FINANCEMENT DU SPORT DE HAUT  
NIVEAU AU SENEGAL (1997 – 2001)**

M002-38

Présentée et soutenue par :  
Mr El Hadji SOUMARE

Sous la Direction de :  
Hameth DIENG  
Docteur en STAPS  
Chef de la Division de la Gestion  
du Sport de Haut Niveau

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
(UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI.)

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
(UCAD)**



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT  
(INSEPS)**

Monographie pour l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Fonction  
d'Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports

**THEME :**

**LE FINANCEMENT DU SPORT DE HAUT  
NIVEAU AU SENEGAL (1997 - 2001)**

Présentée et soutenue par :  
Mr El Hadji SOUMARE



Sous la Direction de :  
Hameth DIENG  
Docteur en STAPS  
Chef de la Division de la Gestion  
du Sport de Haut Niveau

# TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	Page 1-2
DEDICACES	3
AVANT PROPOS	4
INTRODUCTION	5... 9
<u>Première partie</u> : Objet de l'Etude	10...18
<u>Chapitre I</u> - Place du sport dans la société	10...13
<u>Chapitre II</u> - Position du problème	14-15
<u>Chapitre III</u> - justification du sujet	16...18
<u>Deuxième partie</u> - Besoins du Sport de Haut Niveau et Sources de Financement	19...49
<u>Chapitre I</u> - Besoins du Sport de Haut Niveau	21...28
1.1 - <u>Les compétitions internationales</u>	21-22
1.2 - <u>Les filières du sport de haut niveau</u>	22-23
1.3 - <u>Le collège des espoirs</u>	24
1.4 - <u>Le palais des sports</u>	25-26
1.5 - <u>L'assistance et la gestion des sportifs de haut niveau</u>	26...28
<u>Chapitre II</u> - Les Sources de financement du Sport de Haut Niveau	29..44
2.1 - <u>Le financement public</u>	29...30
2.1.1 - <u>L'intervention de l'Etat</u>	29-30
2.1.2 - <u>L'intervention des budgets locaux</u>	30-31
2.1.3 - <u>L'intervention des sociétés publiques</u>	31-32

2.2 - <u>Le financement privé</u>	32...44
2.2.1 - <u>Les recettes de guichets</u>	32...35
2.2.2 - <u>Le sponsoring et le parrainage</u>	36...38
2.2.3 - <u>L'intervention du CNOSS et des fédérations internationales</u>	38.41
2.2.4 - <u>Les médias</u>	41..44
<u>Chapitre III</u> - Les tendances actuelles du financement du Sport de Haut Niveau	45...49
3.1 - <u>Les limites de l'intervention de l'Etat</u>	45-46
3.2 - <u>Les contours de l'intervention privée</u>	47-49
<u>Troisième partie</u> - Perspectives	50-58
<u>Chapitre I</u> - L'Agence de Développement du Sport	51-54
1.1 - <u>Les objectifs assignés</u>	52
1.2 - <u>Les sources d'alimentation</u>	52..53
1.2.1 - <u>Les sources permanentes</u>	52
1.2.2 - <u>Les sources additionnelles</u>	53
1.3 - <u>Les domaines d'intervention</u>	53-54
<u>Chapitre II</u> - Le sponsoring et le parrainage	55...58
CONCLUSION	59...62
BIBLIOGRAPHIE	63

# REMERCIEMENTS

Je tiens tout particulièrement à adresser mes sincères remerciements à toutes les personnes qui m'ont apporté leur solide soutien et leur concours dans ma formation d'homme.

Je voudrais également témoigner ma profonde gratitude à tous ceux qui m'ont accompagné dans ma vie professionnelle.

Je tiens surtout à remercier toutes les bonnes volontés qui m'ont permis de remplir correctement pendant les deux années de stage, les obligations et autres servitudes qui s'attachent à mes fonctions présentes, notamment,

## **Messieurs :**

- Abdoul Wahab BA, Inspecteur Principal de la Jeunesse, Ancien Directeur des Sports
- Mbagnick NDIAYE, Chef du SAGE du Ministère des Sports
- Adama THIAM, Directeur de la Haute Compétition Ministère des Sports
- Stanislas DIOH, en service au FASEP
- Pape Mambaye NDIAYE, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports
- Babacar MBENGUE, en service au FASEP et au SAGE
- Hameth DIENG, Conseiller spécial

- Malick GAYE, en service au SAGE
- M<sup>me</sup> BA Aïda DIOUF, Secrétaire Particulière du FASEP
- M<sup>me</sup> Fatimata DAMBA, Secrétaire Particulière du SAGE
- M<sup>elle</sup> Fatou MBOUP, Secrétaire Particulière et M<sup>me</sup> Mbayang Sow CAMARA à la DHC, pour leur concours précieux
- A mes amis, à mes parents, à tous les stagiaires de la 9<sup>ème</sup> promotion de la section Inspecteurs de l'EPJS de l'INSEPS, et à la Direction et à l'ensemble du personnel de l'INSEPS.

**A mes chers parents,**

**A mon épouse Khady NIANG, très**

**tôt arrachée à notre affection**

**A toute ma famille**

## AVANT PROPOS

L'idée de cette recherche remonte à 1979. Engagé dans la rédaction d'un mémoire de fin de stage sur les retombées économiques du sport, nous avons acquis la conviction que le niveau du financement du sport constituait un facteur limitant pour son développement.

Analyser le système du financement du sport n'était pas très bien ancré dans nos pensées. Mais la formation reçue à l'INSEPS et notre expérience de régisseur de crédits affectés au sport, nous ont permis d'entreprendre cette réflexion.

Notre travail a pour objet d'analyser le financement actuel du sport au Sénégal et de dégager des perspectives pour l'avenir. Aussi, intègre t-il l'évaluation des politiques sportives en vigueur dans notre pays.

Il nous a semblé nécessaire de réfléchir sur le système de financement du sport pour apporter notre contribution à un problème qui se pose avec acuité. A ce propos, nous avons choisi deux bornes chronologiques un peu espacées (1997-2001), pour faire remarquer que le financement du sport de haut niveau est caractérisé essentiellement par des discontinuités, des enjeux et des contraintes.



# INTRODUCTION

Le sport est devenu un élément majeur des sociétés modernes. Inventé en Angleterre dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, le sport s'est diffusé en Europe, en Amérique et dans le reste du monde. En Afrique, les modèles du sport ont progressivement supplanté les jeux traditionnels.

Aussi, l'Afrique entre t-elle dans le système du sport moderne au rythme des changements dans la consommation, accentuant la mondialisation d'une culture sportive, préfigurée par les grandes compétitions internationales et leur médiatisation.

Il a conquis une place dans l'espace de tous les pays et participe à leur expression et leur représentation. Il mobilise des millions de spectateurs, de pratiquants et de dirigeants.

Le sport est à la fois un mode de loisirs, un ensemble technique, une organisation institutionnelle et un enjeu économique pour les Etats, les individus ou groupes sociaux, les entreprises et les sociétés commerciales.

Aussi, dès les premières années de l'indépendance, l'Etat entre-t-il en jeu pour permettre au sport de se développer en fixant le cadre général de son évolution et en donnant des moyens financiers et matériels (création d'infrastructures, formation de cadres, financement de compétitions internationales). C'est pourquoi le Sénégal s'est doté d'un arsenal juridique réglementant la pratique des activités physiques et sportives auxquelles il assigne trois fonctions :

- une fonction d'animation ;
- une fonction d'enseignement et d'éducation ;
- une fonction de compétitions.

La loi n° 84-59 du 23 mai 1984 portant Charte du Sport précise les principes devant guider toute la vie sportive nationale. La démocratisation est un des principes consignés dans l'exposé des motifs de ladite loi :

" Le droit à l'Education Physique et au Sport est reconnu à tous les Sénégalais, sans aucune discrimination. Il revient à l'Etat et aux collectivités publiques et privées, dans la limite de leurs moyens, de donner à chaque Sénégalais la possibilité de pratiquer l'activité de son choix, au niveau où sa volonté et ses capacités personnelles lui permettent d'accéder".

Ce principe pose la question du financement du sport qui revient à l'Etat et aux collectivités publiques et privées. Aussi, l'étude du budget général de l'Etat révèle-t-il que ce dernier a toujours soutenu la promotion de l'activité sportive.

En 1987, l'ensemble des crédits affectés au sport s'élevaient à cinq cent soixante millions huit cent quatre vingt neuf mille (**560.889.000**) de francs. Le total de ces crédits représentait 11,5 % de l'ensemble du budget du ministère chargé des sports qui représentait lui même 0,7 % de l'ensemble du budget de l'Etat et seulement 2 % du budget alloué à l'ensemble de l'éducation et de la formation.

En 2001, les crédits affectés au sport s'élèvent à un milliard trois cent trente quatre millions vingt cinq mille (**1 334 025 000**) de francs. Mais aussi paradoxal que cela pourra paraître, c'est la portion congrue du budget qui va au sport. Dans cette entreprise, l'Etat, les collectivités publiques et privées interviennent toujours selon leurs préoccupations et leurs objectifs.

A l'arrivée, le constat est le même. L'Etat est le principal bailleur de fonds du sport sénégalais.

Des tentatives de financer le sport par la participation populaire (vente et achat de cartes de membres) ont fini de montrer leurs limites. Si l'on considère que le financement du sport a atteint ses limites, dans quelles mesures, peut-il être amélioré pour répondre aux multiples besoins (organisation de compétitions nationales et internationales, création d'infrastructures, formation des cadres, achat de matériel, etc.).

A la différence d'un produit industriel fabriqué qui a son unité de projet, le sport ne renvoie pas à un seul type de financeur. Le sport est financé par différents acteurs qui le modèlent selon leur logique propre, c'est à dire en fonction de leurs intérêts particuliers ( médias, Etat, groupes et institutions).

Autrement dit quelles sont les sources, les tendances actuelles et les modalités de financement du sport ? Dans cette présente monographie, nous allons nous intéresser au sport de haut niveau. En effet, compte tenu des enjeux qui s'attachent au sport de haut niveau, les crédits ont toujours été affectés prioritairement à ce secteur.

Notre travail qui essaie d'analyser le système de financement du sport est structurée en trois parties.

Dans la première partie, nous allons présenter la problématique, dans la deuxième, les besoins du sport de haut niveau et les sources du financement. Enfin une troisième partie sera consacrée aux perspectives.

## **Première partie : OBJET DE L'ETUDE**

### **CHAPITRE I : PLACE DU SPORT DANS LA SOCIETE**

Lorsque dans les années 20, le sport fait son apparition au Sénégal, c'est sous l'impulsion de colons soucieux de leurs formes de loisirs. Progressivement, le sport va se substituer aux jeux moteurs de tradition et prendre une forme institutionnalisée.

Au cours de son institutionnalisation qui se poursuit après les indépendances, le sport se fait une place parmi les éléments du système socio-politique. En effet, l'histoire de notre pays, a fini de consacrer, la part éminente que prend le sport dans la *vie nationale*. Activité de détente, de loisirs, moyen de formation et d'éducation, symbole d'après compétitions, élément de représentation nationale, le sport est devenu un fait incontournable de société.

Remède contre la marginalisation de la jeunesse, antidote de la délinquance, le sport dans le cadre d'un spectacle physique, soutenu par la volonté poussée à l'extrême, dans le libre respect des astreintes conventionnelles et réglementaires, est un outil essentiel dans la diffusion et la promotion de valeurs aptes à façonner utilement la jeunesse.

Le sport est un objet consensuel de premier ordre dans notre pays. Il est aussi unifiant que la constitution et nous semble-t-il plus mobilisateur que la politique. Actuellement les Sénégalais trouvent le sport assez rentable pour la jeunesse qui peut y exceller pour s'insérer dans la société. Par exemple, les footballeurs brésiliens achetés à prix d'or par les clubs italiens ou espagnols, les salaires vertigineux des pilotes de formule I et des basketteurs américains, les primes de match payées aux lions du Sénégal lors de la dernière Coupe d'Afrique des Nations de Football... la presse regorge de preuves irrefutables : le sport nourrit son homme.

Aussi, moyen d'éducation et de formation des populations, le sport relève-t-il de la responsabilité de l'Etat. Des organismes privés ou d'utilité publique peuvent se voir confier des charges de gestion, d'organisation, d'animation et de promotion d'une ou plusieurs disciplines sportives.

L'autorité publique compétente se réserve toutefois le droit d'intervenir à tous les niveaux et de participer à la gestion du sport, en collaboration avec les organismes concernés. En 1984, la loi portant charte du sport est votée par l'Assemblée Nationale du Sénégal.

Dans l'exposé desdits motifs, il est précisé que le sport est effectivement et demeure un moyen privilégié d'éducation et de formation de l'homme Sénégalais. Cette exigence implique une intervention diversifiée de dimension véritablement nationale qui permet d'offrir aux sénégalais les avantages du sport, notamment sous forme :

- ❑ de sport récréatif ou de masse en tant que facteur d'animation, de détente et de loisir ;
- ❑ de sport de haute compétition, en tant que facteur de formation et d'émulation, de construction de destinée individuelle ou collective.

Au Sénégal, le sport est une activité d'intérêt général et le Mouvement Sportif s'est vu doté d'une mission de service public et les fédérations nationales de prérogatives de mission de service public.

L'Etat délègue ainsi des pouvoirs et exerce une tutelle. Sa philosophie repose sur "Faire faire" ; susciter, orienter impulser et accompagner le mouvement sportif dans le respect des textes et lois en vigueur.

Cette position de l'Etat sénégalais se fonde sur l'importance des enjeux culturels, sociaux, économiques et politiques du sport qui est devenu, en quarante ans, un trait majeur de notre société.



La forme d'organisation du sport que connaît le Sénégal incarne assez bien un type intermédiaire entre le sport étatisé (qui a existé à l'EST) et le sport privé du bloc anglo-américain. Entre une étatisation qui écarte l'initiative privée et une privatisation qui exclut le soutien public, le Sénégal, dans ce domaine comme dans bien d'autres, a choisi une voie médiane.

Actuellement, on dénombre plus de quarante cinq (45) fédérations chargées de gérer, d'administrer et de développer le sport sur l'ensemble du territoire nationale. Ces fédérations bénéficient du concours de plus de cent (100) cadres d'Etat et mobilisent environ un millier de cadres hors statut.

## **CHAPITRE II : POSITION DU PROBLÈME**

Organisé sous forme associative ou dans le cadre des grandes institutions comme l'armée ou l'école, le sport, s'est trouvé confronté à des choix proprement politiques pour se stabiliser, se développer et gagner en légitimité. On peut parler d'enjeux politiques, qui se formulent en termes généraux et qui placent le sport aux premières loges sinon à égale distance tels que autres secteurs (la santé, la défense, l'éducation) et qui font face aux mêmes alternatives.

L'exemple du Sénégal est riche en faits et en débats posant la question du financement du sport dans un Etat en voie de développement. En effet, les moyens financiers qu'exigent l'organisation et le développement de la pratique sportive sont très lourds.

La multiplication des associations toutes aussi solliciteuses les unes que les autres, les engagements du Sénégal dans presque toutes les compétitions internationales organisées dans l'ensemble des disciplines sportives, les besoins de l'organisation de la pratique sportive aux plans national et régional ainsi que l'entretien des infrastructures nécessitent des moyens financiers importants.

En France, on estime que chaque année, les différents financeurs doivent injecter 800 millions à 01 milliard de francs français pour que l'ensemble des activités sportives se déroulent dans de bonnes conditions, soit 100 milliards de fcfa).

Alors qu'au Sénégal, le montant injecté dans la pratique sportive dans toutes ses composantes n'excède pas plus deux milliards de francs cfa, soit 20 millions de francs français.

### **CHAPITRE III : JUSTIFICATION DU SUJET**

Traiter du financement du sport (dispositif décisionnel d'allocation de ressources financières), consiste d'abord à délimiter son objet. Je ne parlerai ici que du sport de Haut Niveau, celui qui se pratique dans des associations placées sous la tutelle de fédérations nationales ou internationales. Je laisserai donc de côté, le problème de l'éducation physique, du sport de masse et de base.

Notre option de centrer ce présent mémoire sur le sport de haut niveau ou de haute compétition découle d'un double constat. Le sport de haute compétition est non seulement un moyen de consécration personnelle, un spectacle d'une intensité dramatique sans égal, mais aussi, un élément de catharsis sociale, de ciment de l'unité et d'instrument de réactivation du sentiment d'identité.

Il n'est pour s'en convaincre que de rappeler le retour triomphal de nos Lions après la qualification de Windhock et l'accueil à nul autre pareil que nos populations, toutes catégories confondues ont su offrir, à nos dignes représentants.

Cet événement unique jusqu'ici dans l'histoire de notre pays, pourrait suffire, à situer la place et le rôle du sport de haut niveau dans notre société. Ces enjeux qui s'attachent au sport de haut niveau en font un secteur très sensible dans la vie de la nation aux plans politique, économique et social.

De ce fait, le sport de haut niveau a toujours bénéficié d'une attention particulière des hautes autorités de l'Etat ainsi, dans la portion congrue des crédits affectés à la pratique sportive, le sport de haut niveau s'est toujours taillé *la part du lion*.

En 1987, sur l'ensemble des crédits alloués au sport, d'un montant de cinq cent soixante huit millions huit cent quatre vingt neuf mille **(560.889.000)** de francs, le sport de haut niveau avait bénéficié de trois cent cinq millions cinq cent mille **(305.500.000) de francs**, soit **54,46 %**. En 2001, sur un milliard trois cent trente quatre millions vingt cinq mille **(1 334 025 000)** de francs de crédits, **(sept cent soixante quinze millions quatre cent cinquante neuf mille huit cent (775 459 800) de francs** étaient prélevés au profit du sport de haut niveau soit **58, 12 %**.

## Le Sport de Haut Niveau :

Dans un pays comme le nôtre où la pluridisciplinarité sportive est érigée en dogme, et où on dénombre plus de quarante cinq (45) fédérations et ou comités, il est difficile de définir le concept du sport de haut niveau.

Le sport de haut niveau se caractérise de plus en plus par le niveau élevé des performances réalisées et un abaissement sensible de l'âge de la performance. Cela a été rendu possible par la détection précoce de jeunes talents et la gestion de leur accession à l'élite. Dans ce cadre, on parle de filières du sport de haut niveau (préformation/Formation/Accession à l'élite).

Aussi, nous a-t-il paru nécessaire d'indexer le sport de haut niveau à un référentiel qui peut être :

- les Championnats d'Afrique ;
- les Jeux Africains ;
- les Championnats du Monde ;
- les Jeux Olympiques.

## **DEUXIEME PARTIE : BESOINS DU SPORT DE HAUT NIVEAU ET SOURCES DE FINANCEMENT**

Au fur et à mesure que se diffusaient les pratiques sportives au cours des années 80 et 90, se construisait l'armature financière du sport de haut niveau. Ce n'est qu'en 1994 que le Ministère chargé du Sport initiait un système d'arbitrage pour la rationalisation de la participation du Sénégal aux Compétitions Internationales .

Le système d'arbitrage avait ouvert une nouvelle ère dans la planification de la programmation des compétitions internationales conforme aux possibilités budgétaires. Il permettait d'estimer, chaque année, les besoins de financement du sport haut niveau, en même temps qu'il indiquait le seuil du financement.

Avant le système d'arbitrage, il existait une inscription annuelle dans le budget de l'Etat consacrée au sport de haut niveau. Le reste des besoins du sport de haut niveau était financé par l'intermédiaire du Fonds national d'aide au sport et à l'éducation populaire (FASEP), crée par le décret 65-617 du 09 septembre 1965.

Les missions qui étaient dévolues au FASEP sont :

- Soutenir l'effort consenti dans le cadre du budget général pour la promotion du sport et de l'éducation populaire ;
- Organiser et renforcer la solidarité entre les différentes disciplines sportives, afin que les plus nanties viennent en appoint aux plus déshéritées.

Le mode de fonctionnement du FASEP a été modifié à plusieurs reprises par différents textes réglementaires en vue d'une adaptation aux réalités évolutives permanentes du sport de haut niveau.

A partir de 1991, sur injonction des bailleurs de fonds tous les comptes spéciaux du trésor déficitaires ont été supprimés. Cette suspension avait pour objectif principal d'intégrer la recherche de la maîtrise des grands équilibres macro-économiques dans un contexte de réajustement structurel.

Mais, il est important de souligner que les conclusions de l'Inspection Générale d'Etat contenues dans le rapport 54/94 du 15 novembre 1994 réaffirmaient la nécessité du maintien du FASEP eu égard à la pertinence des dispositions qui sous-tendent son action.



## **CHAPITRE I : BESOINS DE FINANCEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU**

Les besoins de financement du sport de haut niveau ne peuvent être quantifiés avec précision tant que les débats sémantiques relatifs au sport de haut niveau ne sont pas clos. Dans notre travail, il sera pris en compte les besoins exprimés par les fédérations pour participer aux compétitions internationales, les filières du sport de haut niveau et les programmes d'Assistance et de Gestion des Sportifs de Haut Niveau.

### **1.1. Les Compétitions Internationales :**

**Tableau n° 1**

<b>ANNEE</b>	<b>BESOINS EXPRIMES</b>
1 997	606.786.178
1 998	1.213.572.355
1 999	2.055.510.920
2 000	2.200.000.000
2 001	3.050.899.680

Entre 1997 et 2001, on observe un accroissement des besoins exprimés par le Mouvement Sportif. Les besoins se sont quintuplés dans l'intervalle de temps. Annuellement les besoins des compétitions internationales se chiffrent en moyenne à un milliard huit cent vingt cinq millions trois cent cinquante trois mille huit cent vingt six (**1.825.553.826**) de francs. Ces besoins englobaient les principaux volets suivants :

- les frais de préparation et la participation aux Compétitions Internationales ;
- les équipements sportifs ;
- la formation et le recyclage des cadres ;
- les perdiems des sportifs et des encadreurs ;
- les frais médicaux ;
- l'assurance ;
- les frais de transport.

## **1.2. Les filières du Sport de Haut Niveau :**

Il s'agit principalement des Centres Régionaux d'Entraînement et de Perfectionnement Sportif (CREPS) qui doivent assurer aux meilleurs jeunes talents, une formation en adéquation avec les exigences et l'évolution du Sport.

Ils permettront de limiter les effets néfastes de l'exode sur notre représentation nationale grâce aux possibilités de relève offertes par les centres. Les CREPS pourront allier la pratique sportive et les perspectives de reconversion et/ou de réinsertion, par une ouverture à la vie sociale, dans le milieu originel des jeunes retenus. La finalité des CREPS est de déboucher sur l'ouverture du Collège des Espoirs.

Une étude réalisée par la Direction de la Haute Compétition montre qu'il faut deux cent millions pour créer un CREPS.

**Tableau n° 2 : Coût d'investissement d'un CREPS**

<b>RUBRIQUE</b>	<b>COÛT</b>
Aménagement des Locaux	150.000.000
Matériel	35.000.000
Fonctionnement	15.000.000
<b>TOTAL</b>	<b>200.000.000</b>

Dans ce cadre, l'implantation de onze (11) CREPS dans les régions nécessiterait un investissement de deux milliards et deux cent millions (2.200.000.000) de francs.

### **I. 3 - Le Collège des Espoirs :**

Le Collège des Espoirs doit accueillir le produit qui sortira des Centres Régionaux d'Entraînement et de Perfectionnement Sportif plus précisément les meilleurs juniors (18 et 19 ans) et les meilleurs espoirs (20 et 21 ans). Le collège peut accueillir périodiquement les meilleurs espoirs nationaux pour un perfectionnement dans le cadre des programmes (plan de carrière) définis par les Directeurs Techniques Nationaux.

Il peut aussi constituer une section sport étude qui favorise le couplage de la pratique du sport de haut niveau et les apprentissages pour une éventuelle reconversion socio-professionnelle.

Actuellement, les besoins en investissement pour redémarrer le collège se chiffrent à **cinq cent millions (500.000.000) de francs**. Cette enveloppe financière doit permettre la réfection du terrain de football et la construction d'une piste d'athlétisme.

Avec une capacité d'accueil de cent cinquante (150) places, le collège dispose d'un budget de fonctionnement de quinze millions (15.000.000) de francs par an.

#### **I.4. Le Palais des Sports :**

La mondialisation des compétitions de haut niveau a entraîné la construction de sites sportifs de grandes dimensions inscrites dans l'espace des villes. Il s'agit d'enceintes omnisports qui constituent une solution à la diversification des pratiques.

Le Sénégal ne peut pas actuellement accueillir les Jeux Africains ou les Championnats d'Afrique de Hand-ball parce que ne disposant pas suffisamment d'infrastructures appropriées. C'est pourquoi, la construction d'un palais national des sports est un besoin urgent pour le sport de haut niveau de notre pays.

La conception du Palais du Sport a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité du Service de l'Administration Générale et de l'Equipement. Il pourra comprendre :

- une salle de basket de dix mille (10.000) places ;
- un temple pour les arts martiaux (Karaté, Judo, Taekwondo, Lutte, Boxe) ;
- une salle de hand-ball ;

- un Institut National de Médecine du Sport, convenablement équipé pour permettre le développement de la recherche fondamentale et appliquée dans les domaines de l'éducation physique et de la médecine du sport et un meilleur suivi des sportifs de haut niveau.

Le palais des sports doit satisfaire les exigences d'agrément de confort, d'esthétique de plusieurs pratiques sportives. Sa construction comporte de multiples aspects qui intégrant les notions de polyvalence et de fonctionnalité. Cette tendance est facilitée par l'évolution technique des matériaux et des matériels qui permet de modifier rapidement certaines caractéristiques des installations en utilisant des dispositifs mobiles qui recomposent les espaces sportifs.

Le coût approximatif de construction du palais des sports est estimée à huit milliards (8.000.000.000) de francs au moins en tenant compte des effets de l'inflation.

### **I.5. L'Assistance et la Gestion des Sportifs de Haut Niveau :**

Au Sénégal, il n'existe pas une charte définissant le Statut du Sportif de haut niveau. Cependant, l'Etat a toujours accordé des aides et des bourses de préparation olympique à des sportifs de haut niveau.

Depuis 2001, la Direction de la Haute Compétition a conçu un Programme d'Assistance et de Gestion ciblée des Sportifs de haut niveau (2001-2004). Ce programme d'un montant de cent vingt millions (**120.000.000**) de francs en 2001, concernait trois volets :

1 - la gestion ciblée des athlètes de pointe, chiffrée à quarante millions (**40.000.000**) de francs. Des bourses de préparation olympique d'un montant de huit millions (**8.000.000**) de francs sont accordées à des sportifs de haut niveau pour leur préparation à l'extérieur ;

2 - l'assistance à l'élite sportive locale et expatriée d'un coût de trente millions (**30.000.000**) de francs permet à la Nation d'exprimer sa reconnaissance à cette catégorie par une assistance financière qui, en les mettant à l'abri du besoin de survie, leur permet de se consacrer à l'activité de haut niveau ;

3 - l'assistance aux espoirs nationaux, chiffrée à cinquante millions (**50.000.000**) de francs, permet de soulager nos espoirs nationaux des contingences de la vie quotidienne.

Nous avons tenté un pari difficile, celui d'estimer les besoins de financement du sport de haut niveau au Sénégal. Mais cette tentative s'est révélée très significative.

En effet, le sport de haut niveau est devenu un enjeu économique. Aussi, les efforts et les moyens exigés par ce secteur sont-ils très importants et très lourds, dans le contexte d'un pays en voie de développement.

On peut retenir que le sport de haut niveau a besoin annuellement d'un montant de deux milliards (**2.000.000.000**) de francs. A cela, s'ajoutent des besoins d'investissement lourds, (création des CREPS, démarrage du Collège des Espoirs, Construction du Palais des Sports).



## **CHAPITRE II : LES SOURCES DE FINANCEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU**

Il s'agit, dans ce chapitre d'identifier les différentes sources qui financent le sport de haut niveau. Aussi, pourrions-nous procéder à une distinction de l'origine des flux financiers drainés par le sport de haut niveau pour ensuite mesurer leur efficacité par rapport aux besoins exprimés.

Il est presque devenu banal de dire que l'Etat est le principal bailleurs de fonds du sport au Sénégal. Le sport de haut niveau sénégalais s'alimente à partir d'un financement public combiné à un financement privé multiforme.

### **2.1. Le Financement public**

#### **2.1.1. L'intervention de l'Etat :**

L'intervention de l'Etat se fait d'une manière directe par des inscriptions au budget ou par des subventions (Présidence de la République, Primature, etc...). Les inscriptions budgétaires permettent de financer des opérations ou des programmes (compétitions internationales).

**Tableau n°3** : financement concernant le Ministère chargé des sports.

ANNEE	MONTANT
1 997	528.231.000
1 998	489.025.000
1 999	1.073.881.000
2 000	1.653.818.000
2 001	1.334.025.000

Entre 1997 et 2001, l'Etat a injecté annuellement en moyenne **un milliard quinze millions sept cent quatre vingt seize mille (1.015.796.000)** de francs dans le sport de haut niveau. A cette somme, il convient d'ajouter les dotations effectuées par d'autres administrations en direction du sport de haut niveau (Ministère des Forces Armées, subvention de la Présidence de la République, de la Primature).

### **2.1.2. L'intervention des Budgets Locaux :**

En 1996, le Sénégal a opté pour le transfert de certaines compétences aux collectivités locales (Loi 96-07 du 22 Mars 1996 portant décentralisation). Avec cette nouvelle loi, le sport est devenu une compétence transférée.

La mise en place de la décentralisation, à partir de 1996 devait sensiblement renouveler le registre des politiques publiques du sport.

Il s'agissait sans doute d'une étape logique visant à privilégier la définition et l'expression de "politiques de proximité", élaborées au plus près des administrés et de leurs besoins comme tels ou non.

Certes, des collectivités locales ont pu manifester un intérêt pour intervenir financièrement dans le sport, ainsi qu'en attestent les actions menées par la Mairie de Dakar. Aujourd'hui, on constate que le sport de haut niveau n'est pas une préoccupation pour les collectivités locales. Pourtant, les régions ont pour compétence de promouvoir le développement économique social, sanitaire, culturel et scientifique à l'échelle de leur territoire, dans le respect des attributions relatives aux départements, communes, etc.

### **2.1.3 - L'intervention des Sociétés Publiques :**

Des administrations publiques dotées de budgets autonomes interviennent dans le financement du sport de haut niveau, par des subventions accordées à des clubs qui sont domiciliés en leur sein.

C'est le cas du Port de Dakar, de la SONACOS de Diourbel qui ont participé à des compétitions africaines de clubs.

Cette source de financement n'est pas connue par le Ministère chargé des sports quant à l'importance des montants engagés.

## **2.2. Le financement privé**

Le sport sénégalais reçoit, à côté du financement d'origine publique que nous venons de décrire, un financement d'origine privé qui se présente sous diverses formes. Ce financement est le fait principalement des entreprises des médias, des groupements sportifs et des ménages.

Il est difficile de quantifier la source privée du financement du sport de haut niveau. Le goût du secret largement partagé dans la société sénégalaise, ne permet pas de suivre, avec précision, les flux drainés par le privé dans le sport de haut niveau.

### **2.2.1 -Les Recettes de Guichets**

**Tableau n°4** : Recettes et dépenses engendrées par les matchs des clubs sénégalais engagés dans les différentes compétitions africaines en 1986.

<b>Compétitions</b>	<b>Recettes</b>	<b>Depenses</b>
S.I.E.B Ashanti Kotoko	1.567.600	7.542.295
S.I.E.B UFC Bénin	395.900	7.766.755
S.I.E.B Sporting Bissau	640.200	5.656.590
Jaraaf - Hamamlif	1.449.000	13.948.050
JA - Mas Fes	2.807.900	12.319.640
Jaraaf - Stanlight	1.219.000	3.659.745
JA - Entente Sélif	4.605.200	12.855.910
Douanes - ASEC	2.308.700	6.892.034

L'analyse de ce tableau montre la faiblesse des recettes de guichet lors des compétitions internationales de clubs.

Les recettes varient sensiblement à partir de certains paramètres qui sont l'enjeu de la compétition et l'envergure des équipes adverses (performance, présence d'internationaux).

Une autre hypothèse est à retenir : la faiblesse ou le manque de qualité du jeu produit par nos clubs qui pose selon nous la question "de la moindre activité" du football sénégalais.

Le tableau permet de voir que c'est un club traditionnel "la JA" qui enregistre plus de recettes de guichet que les autres. Mais toutes les compétitions internationales entre les clubs sont déficitaires.

Les recettes de guichet participent de l'ordre de 21 % dans les dépenses générales occasionnées par les rencontres.

**TABLEAU n°5** : Recettes et Dépenses engendrées par les matches de l'équipe nationale entre 1985-1987.

<b>MATCHES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Sénégal/Zimbawé	15.683.600	46.345.883
Sénégal/Guinée	33.990.900	32.522.575
Sénégal/Zaïre	51.912.490	44.537.501
Sénégal/Ghana	12.838.500	15.581.200

Les rencontres de l'équipe nationale génèrent plus de recettes de guichets que celles des clubs. Une des raisons principales est l'identification plus large que l'équipe nationale crée au niveau du public. A cela s'ajoutent la présence des professionnels dans les équipes africaines et les enjeux de qualification.

Les recettes de guichets parviennent à financer les charges liées à l'organisation de certains matches. Elles contribuent en moyenne de l'ordre de 82 % pour financer un match de l'équipe nationale organisé à Dakar.

**TABLEAU n°6** : Recettes engendrées par les matches de l'équipe nationale entre 2000 et 2001

<b>MATCHES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Sénégal/Egypte	39.156.000	31.336.000
Sénégal/Namibie	43.601.000	67.805.000
Sénégal/Ouganda	42.653.500	68.186.000
Sénégal/Algérie	54.191.500	88.718.000
Sénégal/Maroc	96.522.000	118.500.000

Le tableau permet de voir un doublement des recettes de guichet entre le match Sénégal/Egypte du 09 juillet 2000 et celui contre le Maroc du 14 juillet 2001.

La situation exceptionnelle des recettes de guichet s'explique en partie par un jeu de qualité produit par les Lions devant des adversaires réputés plus forts, la présence des expatriés et les enjeux des matches disputés (qualification Coupe d'Afrique et Coupe du Monde).

### **2.2.2 - Le Sponsoring et le Parrainage**

Par le sponsoring ou le parrainage, une entreprise s'appuie sur une structure sportive dans sa stratégie de communication, c'est à dire qu'en échange d'un soutien financier ou autre à une équipe, l'entreprise cherche à faire bénéficier à ses produits ou à son image l'impact médiatique et publicitaire des prestations de l'équipe en question.

Il est difficile de cerner cette source de financement à cause du goût du secret et d'une absence de cadre structurel (organisateur de manifestation sportive de haut niveau), de l'entreprise et des médias (télévision, radio, presse écrite).

Aussi, assistons nous à une forme de communication événementielle, les entreprises essaient à travers une manifestation sportive de haut niveau d'améliorer leur image de marque et de vendre leurs produits.



**TABLEAU n°7** : Recettes de sponsoring engendrées par les matches de l'équipe nationale entre 2000 et 2001

<b>MATCHES</b>	<b>RECETTES</b>
Sénégal/Egypte	7.180.000
Sénégal/Namibie	4.000.000
Sénégal/Ouganda	4.000.000
Sénégal/Algérie	6.000.000
Sénégal/Maroc	50.000.000

Les recettes générées par le sponsoring pour un match de l'équipe nationale sont supérieures aux recettes de guichets des matches internationaux des clubs. L'hypothèse de la "moindre attractivité" du football est infirmée par les matches de l'équipe nationale. Nous pouvons constater que la part des entreprises voulant mener des actions de sponsoring avec l'équipe nationale a tendance à augmenter.

Cette situation s'explique par le fait que les matches de l'équipe nationale de football battent tous les records d'audience à la télévision et à la radio, etc. Il se trouve aussi, que le sport, particulièrement le football, n'a pas été trop utilisé pour aider à vendre des produits différents.

Les recettes de sponsoring générées par le football représentent 25% des recettes de guichet. La situation du football confirme la tendance actuelle dans le sport de haut niveau. En effet, l'apport du sponsoring, somme toute "modeste" que son niveau de médiatisation le laisse supposer, est concentré en fait sur une dizaine d'activités (formule 1, football, cyclisme, basket, boxe) et sur quelques événements.

On peut considérer que l'organisation des grands événements sportifs (Jeux Olympiques, Coupe du Monde, Tour de France Cycliste) est largement financé par le sponsoring.

A ces recettes tirées du sponsoring réalisé à partir des matches, s'ajoute le contrat Fédération Sénégalaise de Football/Alizé. D'un montant de trois cents millions sur trois ans, (1999, 2000, 2001).

### **2.2.3 - L'Intervention du CNOSS et des Fédérations Internationales**

C'est l'autofinancement du fait des activités propres des fédérations sportives qui peut s'apprécier à partir de l'intervention directe ou indirecte de leurs partenaires institutionnels : (CNOSS, Confédérations Africaines et Fédérations Internationales).

Le Comité National Olympique Sportif Sénégalais apporte un soutien multiforme aux fédérations sportives. Dans le domaine du sport de haut, il met à la disposition des sportifs des bourses de préparation olympique.

Pour les derniers Jeux Olympiques d'Eté (Sydney 2000), le montant des bourses de préparation olympique s'élevait à **cent quarante et un mille quatre cent cinquante quatre (141.454) dollars us** . Neuf (09) sportifs de haut niveau ont bénéficié de ces bourses : un (1) en judo, un (1) en lutte libre et gréco romaine, un (1) en boxe et cinq (5) en athlétisme.

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Discipline</b>	<b>Montant en dollars us</b>
Adja Marème DIOP	Judo	10.783,30
Kène NDOYE	Athlétisme	23.100
Youssoufa SARR	Athlétisme	23.100
Aminata DIOUF	Athlétisme	21.900
Alioune DIOUF	Lutte	14.817,41
Mamadou SOW	Boxe	12.215,82
Oumar LOUM	Athlétisme	24.737,5
Ousmane NIANG	Athlétisme	10.800
<b>TOTAL</b>		<b>141.454,03</b>

**Soit environ 106.090.500 FCFA**

Par ailleurs, deux jeunes sportifs ont obtenus des bourses d'un montant total de **vingt trois mille sept cents (23.700) dollars**. Pour la dernière olympiade, le CNOSS a injecté **cent soixante cinq mille cent cinquante quatre (165.154) dollars** environ **cent vingt trois millions huit cent soixante cinq mille (123.865.000) de francs CFA** dans la préparation des sportifs de haut niveau.

Le CNOSS intervient aussi, par le soutien à la formation et au perfectionnement des Cadres de haut niveau par l'organisation de sessions à l'étranger ou de missions d'experts à Dakar.

Les fédérations internationales interviennent de manière directe en octroyant une subvention financière ou indirecte par l'acquisition de matériel didactique et le financement de sessions de formations.

Pour certaines disciplines (football, athlétisme) les concours financiers des fédérations internationales ont tendance à s'amplifier. Mais l'intervention directe des fédérations internationales obéit à des critères qui regroupent des objectifs identifiés. Ces objectifs globaux peuvent toucher des domaines assez variés :

- Modernisation de la gestion administrative par l'acquisition de matériel informatique (cas de la FSF, de la FSA) ;
- Développement du football juvénile et féminin ;
- Formation des Cadres ;
- Construction d'un siège fonctionnel ;
- Fonds de promotion et de préparation. La FIFA alloue aux fédérations qualifiées pour le mondial, un fonds d'un montant d'un million (1.000.000) de francs suisses.

#### **2.2.4 - Les Médias :**

Les médias investissent dans le sport de haut niveau, au sens économique du terme, soit pour vendre leurs produits, soit pour améliorer leur image, soit pour gagner des parts de marché.

Le sport comme spectacle est la mise en valeur d'un produit qui utilise la pratique et la transforme en retour selon les besoins et les mécanismes propres à la spectacularisation ou aux médias. Par exemple, la télévision peut créer des séquences en juxtaposant les phases décisives, porter le score en surimpression et transformer ainsi, l'événement en contractant son temps et son espace pour le spectaculariser.

Il faut souligner les possibilités très inégales qu'ont les différents sports de se prêter à la spectacularisation de masse. On comprend, de ce fait, que les médias s'intéressent très inégalement aux différentes pratiques sportives. Dans ces conditions, on s'explique le privilège particulier octroyé aux sports populaires (football, lutte, basket) au Sénégal.

Cependant, il est presque difficile de cerner la part de financement du sport de haut niveau qui revient aux médias. On assiste plutôt à un détournement de procédure qui enrichit illicitement certains médias.

La RTS joue un rôle de relais médiatique pour le sport européen, à travers ses accords avec Canal France International (CFI). Par ce protocole, la RTS reçoit de son partenaire français, des images de compétitions sportives organisées en Europe et les vend à un annonceur local qui achète ainsi les droits de publicité pendant le temps de diffusion des compétitions.

Cette pratique de la RTS crée de graves préjudices au sport sénégalais. Non seulement des sponsors potentiels sont ravis au sport sénégalais, mais en vendant les droits de publicité locale à un deuxième niveau de transaction, la RTS encaisse les bénéfices pour son compte sans aucun intéressement des fédérations sportives.

Dans les matches internationaux organisés à Dakar, la RTS retransmet sans payer des droits de télévision. Elle encaisse même le coût des spots publicitaires. Cette situation a engendré des tensions entre la RTS et les organisateurs de manifestations sportives. Aussi, la Fédération de football avait-elle interdit à la RTS de retransmettre le match Sénégal contre Egypte des éliminatoires de la Coupe d'Afrique.

Ainsi, une réunion tripartite (Ministère chargé des Sports, Ministère de la Communication, RTS) avait abouti à un protocole d'accord entre la Fédération et le RTS. Suivant les termes de l'accord, chaque partie encaisse 60 % du prix des spots publicitaires qu'elle a démarché et verse à l'autre les 40 %. Mais, ce protocole d'accord n'a jamais été appliqué.

On constate que les flux financiers sont dirigés vers les médias eux mêmes, mais non vers le mouvement sportif. Alors qu'en France, le couple médias sponsors apporte cinq cent cinquante milliards de francs CFA et que la chaîne de télévision américaine NBC avait payé quatre cent cinquante six millions de dollars pour obtenir l'exclusivité des jeux de la XXVI<sup>ème</sup> olympiade à Atlanta, au Sénégal cet apport est insignifiant.

Ce chapitre a révélé la méconnaissance et la non maîtrise de la réalité du financement du sport de haut niveau au Sénégal, du fait de l'ignorance quasi-totale du niveau de la participation du secteur privé.

Ainsi, disposons-nous d'un financement partiel de l'Etat, traduit par la disposition des seules interventions du budget alloué au Ministère Chargé des Sports.

La mise en perspective des besoins et des sources de financement laisse apparaître clairement la faiblesse du système actuel. Il montre la principale position de bailleur de fonds de l'Etat avec toutes les limites, les contraintes et les handicaps qu'une telle tendance révèle de jour en jour face aux exigences et aux besoins du sport de haut niveau.



### **CHAPITRE III - LES TENDANCES ACTUELLES DU FINANCEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU**

L'importance de plus en plus grande prise par le développement du sport de haut niveau s'est traduite sur le plan de son financement par une plus grande diversification des intervenants. Chaque pays présente des spécificité avec toutefois une constante qui semble fédérer la plupart d'entre eux, à savoir une intervention publique combinée à une initiative privée motivée. Par contre, les Etats-Unis d'Amérique qui ne dispose pas de Ministère chargé de sport, est le seul pays dont le sport est entièrement financé par le secteur privé.

#### **3.1 - Les limites de l'intervention de l'Etat**

Dans des pays de tradition jacobine, exemple du Sénégal et de la France, le financement d'origine publique est incontournable (le sport est une prérogative de l'Etat).

Si dans les autres pays, l'Etat intervient indirectement dans le sport de haut niveau à travers la mise en place d'un environnement fiscal incitateur d'un flux important en direction de l'activité, au Sénégal, il intervient directement par l'octroi de subventions et par la prise en charge d'opérations ou de programmes inscrits au budget.

Le sport est encore l'une des rares activités, l'un des rares secteurs à croire que l'Etat providence existe toujours et a les moyens de régler tout seul, tous les problèmes de financement. La tendance lourde est que l'Etat ne peut pas seul faire face à un secteur de plus en plus onéreux. L'intervention financière de l'Etat dans le sport de haut niveau va au delà du seuil fixé par la fin de l'Etat social. Aussi, le cas sénégalais constitue t-il un paradoxe avec la tendance en cours qui caractérise le financement du sport de haut niveau et qui exige la participation d'une offre privée à côté de l'action publique.

L'intervention de l'Etat obéit à des règles classiques de décaissement et d'encaissement du trésor public. En effet, les dépenses inscrites au sport obéissent aux mêmes procédures d'exécution conformément aux règles de la comptabilité publique.

Alors que le financement du sport de haut niveau se caractérise par des actions répétitives, urgentes et ponctuelles et nécessiterait un mode de gestion autonomisée.

### **3-2 - Les contours de l'intervention privée**

Il nous faut d'abord souligner que l'intervention privée, de manière globale, est une intervention intéressée. L'investisseur privé cherche à "rentre dans ses fonds" et à tirer profit de son investissement.

Cette règle économique est valable dans le domaine du sport de haut niveau. En effet, l'intervenant privé conçoit son engagement à la mesure du profit susceptible d'en être tiré et sa motivation à agir est ainsi fonction de l'intérêt en jeu dans son projet.

Cependant, au Sénégal, l'activité sportive se déroule dans un environnement marqué par la morosité économique due à une politique d'ajustement structurel initiée par les institutions internationales (FMI, BM).

Cette politique, censée rétablir les grands équilibres macro-économiques et relancer la croissance, a entraîné au contraire un accroissement du chômage, une nouvelle diminution du pouvoir d'achat des ménages et donc une paupérisation de la population.

Le coût social de cet ajustement s'est traduit par un affaiblissement des politiques sociales, un cortège de fermetures d'entreprises, de compressions de personnels et de dégraissage de la fonction publique.

Dans ce contexte économique qui a longtemps caractérisé la société sénégalaise, l'activité sportive ne constitue pas un créneau suffisamment porteur en termes d'opportunités pertinentes par rapport à un marché commercialement intéressant. Ce contexte a longtemps confiné le sport dans un isolement où seule la puissance publique a consenti à lui consacrer un financement. Alors que la montée des enjeux économiques dans le sport n'est pas le fruit du hasard. Concomitante à la diffusion des pratiques sportives, elle résulte de choix stratégiques plus ou moins clairement affirmés par les entreprises et les médias qui investissent dans le sport au sens économique du terme, soit pour vendre leurs produits, soit pour améliorer leur image ou motiver leur personnel.

De grandes sociétés comme Coca Cola, Visa Kodak, IBM, etc... dépensent des millions de dollars rien que pour avoir le droit d'utiliser les symboles olympiques dans leurs opérations commerciales.

Sur un marché mondial féroce, aucune compagnie n'aurait les moyens d'aller aussi loin financièrement si les bénéfices ne suivaient pas.

Ce que confirme Eli Primrose- Smith, Directeur des opérations olympiques d'IBM :

"Les sommes investies résultent d'un effort commercial et publicitaire propre aux Jeux Olympiques. Il ne s'agit en aucun cas d'une action philanthropique ou d'une contribution à fonds perdus : l'objectif est de gagner des parts de marché".

La fin des politiques d'ajustement structurel combinée aux résultats enregistrés dans le domaine du sport de haut niveau ouvrent de nouvelles perspectives pour une ruée financière en direction de ce secteur par le fait d'investisseurs privés qui commencent à y trouver de bonnes opportunités d'intervention. Mais les enjeux économiques sont de taille. La structure du financement actuel du sport de haut niveau, même si elle semble progresser, n'est pas sans poser de questions. La modestie des budgets d'Etat et privés, l'absence de budgets sportifs des collectivités locales, si elles devraient se prolonger comme tous les indices le laissent à penser, conduiraient de plus en plus à laisser les sportifs supporter, seuls, le coût réel de leur activité.

Aussi, la recherche d'un mode de financement efficace du sport sénégalais se pose-t-elle avec acuité ?

### **TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES**

Il est nécessaire d'inventer un nouveau mode de financement du sport de haut niveau au Sénégal. Cette posture doit inviter au dépassement de la source classique qu'est le budget de l'Etat et accroître les apports du privé.

Devant un pareil cas, beaucoup de pistes de réflexion ont été ouvertes par les cadres du ministère chargé des sports et le mouvements sportif. Toutes les solutions préconisées ont pour dénominateur commun "la diversification des sources de financement par une mobilisation de l'investissement privé.

A ce titre, le sponsoring, le parrainage et la création de l'Agence de Développement du Sport, nous semblent être des solutions appropriées et efficaces que l'Etat peut arrêter en accord avec le mouvement sportif et les entreprises privées ou parapubliques.

## **CHAPITRE I - L'AGENCE E DEVELOPPEMENT DU SPORT**

L'idée est très ancienne dans l'espace sportif sous des vocables différents : Office National du Sport, Fonds National de Développement du Sport, et récemment Institut National. Elle est perçue comme une structure chargée de centraliser les ressources financières et qui absorberait le FASEP.

L'idée d'absorber le FASEP repose sur la pertinence des objectifs qui lui étaient assignés et des points forts notés dans l'exécution :

- ✓ l'appui au mouvement associatif par une assistance aux équipes nationales, aux clubs à l'occasion de certaines compétitions internationales ;
- ✓ la participation à la gestion des entrées pour un meilleur contrôle des flux financiers générés par le sport ;
- ✓ la participation au financement de certaines manifestations (semaine de la jeunesse, etc...).

La création de l'Agence de Développement du Sport nous amène à réfléchir sur les objectifs qui lui seraient assignés, à identifier les sources d'alimentation et à déterminer son domaine d'intervention.

## 1.1 - Les objectifs assignés

Il n'est pas question ici de lister de manière exhaustive les objectifs mais d'en identifier les principaux :

- Rechercher et centralisation des ressources financières ;
- Gérer les ressources ;
- Soutenir les actions de développement du sport.

## 1.2 - Les sources d'alimentation

Au plan de l'identification des sources d'alimentation les créneaux suivants peuvent être exploités. Ces sources seront de deux ordres :

### 1.2.1 - Les sources permanentes

Elles sont constituées principalement par :

- la dotation annuelle de l'Etat ;
- la contribution annuelle des collectivités locales ;
- des taxes spéciales sur certains produits (tabac alcool) .
- la contribution des sociétés d'Etat
- la contribution de la LONASE
- les taxes sur les manifestations sportives.



### **1.2.2 - Les sources additionnelles**

Elles peuvent provenir essentiellement :

- des retombées financières issues de certaines manifestations d'envergure internationale (rallye, meeting, etc) ;
- de l'organisation d'activités rémunératrices (compétitions internationales amicales, concerts, etc...);
- des dons et legs en conférant à l'Agence un statut d'utilité publique ;
- de la contribution du privé par le sponsoring, la publicité.

### **1.3 - Les domaines d'intervention de l'Agence**

L'intervention de l'Agence de Développement du Sport sera essentiellement orientée vers l'appui :

- aux programmes de développement des associations, fédérations et groupements ;
- à la formation des cadres ;
- à la prise en charge des compétitions internationales ;
- à l'entretien des infrastructures sportives ;
- à l'insertion et à la réinsertion sociale des sportifs de haut niveau ;
- à la protection sociale de sportifs de haut niveau.

En raison du caractère souple que doit revêtir les mécanismes et procédure de financement de l'Agence de Développement du Sport, un mode de gestion du type privé proche de celui d'une société nationale est recommandée.

## **CHAPITRE II - LE SPONSORING ET LE PARRAINAGE**

Le sponsoring et le parrainage constituent des techniques envisageables à côté de l'agence capable de contribuer au financement du sport de haut niveau au Sénégal.

Ces deux techniques permettent aussi de réorienter les flux financiers vers le club-sportif à partir de conventions ou protocoles d'accords qui garantissent à la fois la sécurité et la constance.

En effet, par les contrats de sponsoring ou de parrainage, une entreprise s'appuie sur une structure sportive dans sa stratégie de communication, c'est-à-dire qu'en échange d'un soutien financier ou autre à une équipe, l'entreprise cherche à faire bénéficier à ses produits ou à son image, l'impact médiatique et publicitaire des prestations de l'équipe en question.

Ils mettent en évidence trois pôles autour desquels gravite toute l'architecture du système : il s'agit du cadre structurel (fédérations, club), de l'entreprise et des médias (télévision, radio, presse écrite).

La mise en oeuvre efficiente du sponsoring et du parrainage appelle la réalisation de tous les préalables d'ordre juridique, fiscale ou autres, de nature à influencer son opérationnalité par rapport à ces trois pôles.

Deux préalables nous semblent importants pour mettre en oeuvre le sponsoring et le parrainage : il s'agit des médias et la production d'un spectacle de qualité.

Le sport de haut niveau est un genre privilégié par la télévision. Il est le théâtre de la concurrence entre les chaînes de télévision. Cette concurrence a dépassé le simple stade de la lutte pour la domination de l'audimat, pour se transformer en un combat, bien plus ambitieux pour la domination des nouvelles industries de la retransmission par câble et des télécommunications.

Ainsi, l'importante augmentation des ventes des droits des Jeux Olympiques aux télévisions européennes (Union Européenne de Radiotélévision -UER) témoigne sans équivoque de cette nouvelle concurrence profitable au sport de haut niveau.

**Tableau Augmentation des droits de télévision déboursés par l'UER**

<u>Jeux de l'Olympiade</u>	<u>Millions dollars US</u>	<u>Indices de croissance comparés entre éditions consécutives</u>
Los Angeles 1984	19,800	
Séoul 1988	28,00	41 %
Barcelone 1992	90,00	221 %
Atlanta 1996	255,00	183 %
Sydney 2000	350,00	37 %

**Source : CIO, Miquel de Morgas et Nancy Rivenburgh, Télévision in the Olympic, John Libbey, Londre 1995**

L'équipe nationale de football par la qualité du jeu produit pendant les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations et la Coupe du Monde 2002, a attiré beaucoup de sponsors et un large public.

Cette situation a permis à la fédération de négocier avec la RTS pour les droits de télévision du match Sénégal contre Maroc du 14 Juillet 2001.

Quand il y a un spectacle de qualité qui draine un large public, des formes de collaboration peuvent être déterminées d'accord parties, le souci étant le principe d'un marché profitable à tous. La cellule d'organisation des matches avait initié un système d'accréditation des journalistes pour la couverture médiatique des événements.

Les sélections nationales peuvent faire l'objet de multiples parrainages auprès des plusieurs entreprises qui interviendraient aux côtés d'un parrain principal que serait la LONASE. ces différentes entreprises pourraient verser un certain pourcentage de leurs ressources qui seraient recueillies et gérées au niveau de l'Agence de Développement du Sport.

Le parrainage des équipes nationales ou des clubs par des entreprises va s'apparenter à une défiscalisation entre parenthèses, des sociétés qui auront contribué à la vie de ces structures. Si par exemple, une société donne cent millions à un club ou équipe nationale, cette masse d'argent devrait être exonérée de certains impôts et taxes.

Cette incitation fiscale pourrait favoriser le parrainage des clubs ou équipes nationales par des entreprises ou sociétés.

# CONCLUSION

Le principal objectif de la présente étude était d'analyser le système de financement du sport de haut niveau au Sénégal. Pour cela, nous avons identifié les différentes sources qui interviennent dans le financement de ce secteur, procédé à une distinction de l'origine des flux financiers que draine le sport de haut niveau d'une part et mesuré leur efficacité par rapport aux besoins exprimés.

Au cours de la conception et de la production de cette présente monographie, nous avons enregistré un certain nombre de difficultés qui ont influencé l'étude. Ces difficultés peuvent être classées en deux ordres.

En effet, il n'existe pas au Sénégal un système de comptabilisation des flux financiers que charrie l'activité sportive. Pourtant autour du sport de haut niveau, se développent des dynamiques de production, d'échanges et de consommation de produits ou services qui participent à la création de richesses nationales.

L'autre difficulté réside dans les débats sémantiques relatifs au sport de haut niveau. C'est pourquoi, il a été difficile de mesurer avec une indiscutable précision les besoins de financement du sport de haut niveau.

Les difficultés évoquées ne réduisent pas la portée de notre interrogation et les résultats auxquels nous sommes parvenus. Le travail qui trouve son aboutissement dans la présente monographie est loin d'être achevé. Mais il permet de dégager les principales caractéristiques du système de financement du sport de haut niveau et ouvre de nombreuses perspectives.

L'analyse a laissé apparaître la principale position de bailleurs de fonds de l'Etat avec toutes les contraintes qu'une telle situation révèle de jour en jour, face aux exigences du sport de haut niveau. A cela, il convient d'ajouter le décalage entre les besoins exprimés et le seuil de financement. En effet, plus de la moitié des besoins exprimés reste à découvert du fait de la faiblesse des sources de financement.

Il serait parfaitement possible aujourd'hui, par exemple, d'envisager le sponsoring et le parrainage comme des techniques pouvant contribuer à l'amélioration du système de financement du sport de haut niveau.



L'inexistence d'un cadre structurel pour le sponsoring et un espace médiatique inadapté pouvaient constituer des blocages. Mais l'équipe nationale de football a pu drainé de nouveaux sponsors à cause de ses résultats et du public qu'elle mobilise. Les dirigeants du football ont montré que l'activité pouvait être un marché profitable à tous (médias, sponsors, fédérations).

Nous avons tenté essentiellement dans ce présent mémoire de lever des voiles, de montrer des pans de réalité dissimulés ou inconnus sur le système de financement du sport de haut niveau. En tout état de cause, si l'un des positionnements clef d'une monographie est de soulever une question, il nous semble que nous avons dans bien des cas souscrit à cet impératif.

Si une leçon devrait être extraite de ce présent mémoire, elle serait finalement que la création de l'Agence de Développement du Sport qui absorberait le FASEP serait une solution définitive au problème du financement de l'activité sportive de haut niveau.

En effet, l'agence pourrait centraliser et gérer des ressources qui seront directement mobilisables. Avec un mode de gestion très souple, elle pourrait faire face aux exigences du sport.

En effet, le financement du sport de haut niveau nécessite des opérations ponctuelles, urgentes et répétitives.

Dans notre travail, nous avons volontairement occulté les aspects juridiques et fiscaux qui régissent le sport sénégalais et qui sont avancés comme des freins à la professionnalisation et à l'intervention du privé dans le sport.

Même si l'Etat sénégalais a opté pour l'amateurisme (loi 84-59 du 23 mai 1984), le sport de haut niveau a enregistré de fortes poussées de professionnalisation. La plupart des entraîneurs et des joueurs sont payés par les clubs et ne s'adonnent qu'à l'activité.

L'exemple du football français des années 30 est assez édifiant. La majeure partie des clubs étaient passés professionnels tout en restant dans le cadre de la loi 1901 régissant les associations.

Il faut cependant reconnaître que dans le monde du sport de haut niveau, les rapports ont changé. Le sport de haut niveau est devenu un marché dans lequel d'autres critères, d'autres exigences se manifestent et ne pourront pas trouver leur satisfaction dans le cadre de l'amateurisme./-

# BIBLIOGRAPHIE

## I - OUVRAGES

- ANDREFF, Wladimir- *Economie politique du Sport*, Paris, Dalloz, 1989
- BOURG, Jean François- *Salaire, Travail et Emploi dans le football professionnel français*, Paris, Fédération Française de Football, 1984
- DURUFLE, Gilles- *Le Sénégal peut-il sortir de la crise, douze ans d'ajustement structurel, au Sénégal*, Paris, Karthala, 1994, 224 pages

## II - REVUES ET PUBLICATION

- ANDREFF, Wladimir "Les multinationales et le Sport dans les pays en développement - *Revue Tiers-Monde*, 1988, 113, pp 73-100
- *La lettre de l'Economie du Sport* N° 423-21 janvier 1998
- "Sources de financement du Sport" *Message olympique*, Juillet-Août-Septembre 1996
- Sénégal (République du)/ Ministère de la Jeunesse et des Sports, Décret n° 79-1151 du 17 décembre 1979 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds d'Aide aux Sports et à l'Education Populaire
- Sénégal (République du)/ Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Etats généraux du football, rapport introductif*, Dakar, Octobre 1987

